L'AIDE À L'ARRÊT

LA SUBSTITUTION

En cas de dépendance aux opiacés, il est possible de prescrire des traitements de substitution. Ces traitements permettent de diminuer voire de cesser la consommation des opiacés illicites et de ce fait de recouvrer une meilleure santé et une meilleure qualité de vie.

Actuellement, trois molécules sont prescrites dans ce cadre : la méthadone, la buprénorphine haut dosage et la suboxone (association mêlant buprénorphine et naloxone). Ces traitements sont **réservés aux usagers dépendants de substances opiacées telle que l'héroïne et ne doivent pas être prescrits pour une dépendance à d'autres substances.**

UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE

L'entrée dans un traitement de substitution doit se faire en concertation entre l'usager et le professionnel qui l'accompagne. La première phase du traitement consiste à définir le dosage qui convient à l'usager.

Durant cette étape, le médecin adapte progressivement la posologie en fonction du ressenti du patient et de ses besoins de consommation. L'objectif est de faire disparaître tous les signes de manque sans entraîner de léthargie ou de somnolences excessives. Il n'y pas de dosage standard, la dose de stabilisation est très variable selon les personnes.

UN CADRE LÉGAL RIGOUREUX

Les traitements de substitution sont des médicaments très règlementés. La buprénorphine et la suboxone sont classées sur la liste I des médicaments mais sont soumises aux règles de prescription des stupéfiants. Ces règles prévoient une prescription pour une durée limitée de 28 jours.

Concernant la méthadone, classée sur la liste des stupéfiants, la prescription est d'une durée de 14 jours. Seuls les médecins des centres hospitaliers et des CSAPA sont autorisés à effectuer la première prescription, ce qui implique des contacts très réguliers avec le médecin prescripteur et avec le lieu de délivrance.

Ces traitements font l'objet d'une ordonnance sécurisée et sont délivrés pour une durée limitée à sept jours de traitement.

L'IMPORTANCE D'UNE RELATION DE CONFIANCE

Durant toute la prise du traitement de substitution, la personne va avoir régulièrement affaire à un professionnel ou à une équipe spécialisée. Une confiance réciproque doit s'établir afin de permettre au patient d'évoquer son ressenti, la consommation éventuelle d'autres produits ou une reprise de sa consommation d'opiacés. Le bien-être du patient dépend de ces éléments qui permettront aux professionnels de réajuster sa prescription.

SUBSTITUTION À L'HÉROÏNE DE QUOI S'AGIT-IL ?

UN TRAITEMENT AU LONG COURS

Il n’y a pas de norme en matière de durée du traitement de substitution. Certains usagers prennent ce traitement durant des années, sans jamais souhaiter l’abandonner. D’autres éprouvent le besoin de l’arrêter quand ils se sentent mieux, plus stables ou au contraire parce qu’ils ressentent trop d’effets indésirables. L’arrêt se fait généralement de façon progressive par diminution successive des doses.

L’OPPORTUNITÉ D’UNE VIE NOUVELLE

Bien plus qu’éviter les souffrances liées au manque ou stabiliser une consommation, la substitution permet à l’usager d’évoluer, d’accéder à une existence nouvelle, de rompre avec tout un mode de vie. Il sort de l’illégalité, de la difficile course au produit, aux moyens de se le procurer et de le financer. Il entame une relation suivie avec un médecin et des professionnels spécialisés et peut ainsi bénéficier d’un accompagnement psychologique et/ou social.

L’objectif des traitements de substitution est large et vaste. Au-delà de l’amélioration des conditions de vie des usagers, ils sont également une opportunité de réinsertion.